



pour la qualité de vie des personnes âgées
La Grange du Château, 8 rue du Château
38320 EYBENS – Bus 31, arrêt le Bourg
Tél **04 76 24 08 63** Secrétariat 9h-12h
Site web : www.alertes38.org
Courriel : alertes38@free.fr

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ALERTES REUNIE LE 11 JUIN 2008 :

Alors que se sont engagées des discussions entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur la mise en œuvre du cinquième risque, l'association ALERTES réunie en assemblée générale le Mercredi 11 juin 2008, se déclare favorable à la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie, sans distinction d'âge, quelle que soit la cause de son handicap ou de sa pathologie.

La création de ce risque spécifique ne doit pas se faire aux dépens des publics plus autonomes. Les actions de prévention doivent être développées en amont, notamment grâce à l'indispensable maintien des financements des CRAM en faveur de l'accompagnement des personnes âgées autonomes (GIR 5 et 6).

La recherche de convergences entre les secteurs du handicap et des personnes âgées doit être poursuivie.

Le financement doit être avant tout basé sur la solidarité nationale et à la hauteur des besoins. Diverses possibilités de financement existent : de nombreuses associations préconisent une augmentation de la CSG accompagnée d'un élargissement de son assiette. Monsieur P. Séguin, président de la Cour des Comptes, a évalué à 3 milliards d'euros la perte de recettes pour la Sécurité Sociale en 2005 liée à l'exonération des cotisations sociales des stocks options, et à 4 milliards d'euros le montant des exonérations de cotisations des indemnités de départs à la retraite ou de licenciement.

L'association Alertes est opposée au principe d'une couverture assurantielle et se prononce contre la prise en compte des ressources et du patrimoine et le recours en récupération sur succession.